

Zones humides et marais

Une zone humide, c'est quoi ?
Les zones humides sont des zones de transition entre la terre ferme et l'eau libre. Leurs caractéristiques principales sont :

- la présence d'eau douce, saumâtre ou salée,
- un sol saturé en eau
- la présence d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides (roseaux, amphibiens...)

Deux définitions servent de référence :

- **en droit français**, les zones humides sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui aiment l'eau) pendant au moins une partie de l'année » (article L.211-1 du code de l'environnement).
- **la Convention internationale** sur les zones humides a été signée dans la ville de Ramsar (Iran) en 1971 d'où le nom « Convention de Ramsar ». Selon cette convention, « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Elles se rencontrent à travers de nombreux paysages caractéristiques, tant en métropole - estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides... - qu'en outre-mer - lagons, mangroves et forêts humides.

Différentes zones humides :

Les zones humides alluviales

Elles sont situées en fond de vallée, dans le lit majeur des cours d'eau. Les pratiques agricoles traditionnelles, conjuguées aux phénomènes d'inondation naturels et réguliers, ont progressivement façonné ces paysages typiques, dominés par les prairies humides et les boisements alluviaux.

Les tourbières et les bas-marais

La tourbière est un écosystème constamment saturé d'eau au sein duquel s'accumulent les matières organiques non décomposées, formant la tourbe. Les tourbières véritables se distinguent des bas-marais par l'épaisseur de la tourbe, supérieure à 50 centimètres.

Les zones humides côtières

Ces sont des écosystèmes entièrement soumis à l'influence de l'eau de mer et à l'immersion périodique. Font partie des zones humides côtières : les lagunes, les mangroves, les récifs coralliens, les vasières également appelées slikkes (submergées à chaque marée et pratiquement dépourvues de végétation) et les prés salés immergés sporadiquement et présentant un tapis de végétation relativement dense.

Crédit photo : AEAP



Crédit photo : Jean-Louis Aubert



Crédit photo : Jean-Louis Aubert



1 - Marais de Boves (Somme)

2 - Zones humides alluviales

3 - Tourbière de Chastel sur Murat (Cantal)

Les zones humides palustres

Elles correspondent aux plans d'eau dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, c'est-à-dire les étangs et les mares. Si naturellement un étang peut se former par accumulation d'eau dans une dépression imperméable, la plupart de ces milieux ont une origine artificielle. Ils ont été créés et entretenus par l'homme pour les besoins de la pisciculture, de la pêche, de la chasse, pour servir d'abreuvoir pour le bétail ou de réservoir d'eau.

Zones humides et croyances

Les zones humides n'ont pas toujours inspiré l'enthousiasme et l'admiration des populations. Jusqu'au XIX^e siècle, ces zones ont été perçues comme des lieux hostiles, insalubres et dangereux.

Les hommes ont mobilisé des énergies considérables pour « assainir » les marécages. La plupart de nos marais actuels sont d'anciens marécages, aménagés par l'homme.

Le marais audomarois.

Zoom sur ...

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, le marais audomarois s'étend sur 35 km², ce qui en fait la plus vaste zone humide de la région. En 2008, le marais abritait 1 050 ha de prairies humides, 436 ha de terres maraîchères et 171 ha de roselières. Le marais est devenu au XIX^e siècle une région maraîchère et d'élevage et il reste aujourd'hui le seul marais de cette importance encore cultivé pour le maraîchage en France (le Marais poitevin ayant été en grande partie drainé et occupé par les cultures de céréales). Près de cinquante légumes différents y sont cultivés. Les canaux qui sillonnent le marais sont appelés wateringues ou watergangs.

Les zones humides en France, en quelques chiffres :

- Superficie estimée de zones humides en France : 3 millions d'hectares (Métropole et Outre mer),
- 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées,
- 60 % de la superficie des zones humides les plus connues sont couvertes par le réseau Natura 2000 et 4 % par des protections nationales,
- 42 zones humides sont inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationale (label Ramsar),

Source : Ministère du développement durable, 2012

Étang de la Brosse en Sologne (Saint-Viâtre, Loir-et-Cher).

Leurs rôles

La régulation des crues

Une crue correspond à la remontée du niveau du cours d'eau liée à de fortes précipitations.

La présence de végétation dans les zones humides constitue un frein au ruissellement. Elle retient l'eau et la crue est retardée. (Cf. fiche « Crues et inondations »)

La préservation d'un hectare de zones humides permettrait d'éviter des inondations dont les dommages peuvent être estimés à 10 000 euros. (1 ha = 1 terrain de football)

Si l'on remplace cet hectare de zone naturelle par une structure artificielle (bassin de rétention - durée de vie environ 50 ans), cela reviendrait à 50 000 euros (coût de construction et d'entretien).

Recharge des nappes et

soutien d'étiage

Les zones humides se comportent comme des éponges. Elles constituent des réservoirs tampons intermédiaires entre la nappe et la rivière. L'hiver, la rivière et les pluies alimentent la zone humide et la nappe d'eau souterraine qui stockent l'eau. Au cours de l'été, à la période des basses eaux (étiage), la zone humide restitue l'eau stockée directement à la rivière.

Protection des sols

La végétation des zones humides fixe les berges, les rivages et les sols. Elle ralentit l'écoulement des eaux et évite le transport de la terre. La végétation des zones humides constitue une protection contre l'érosion.

Épuration de l'eau

La zone humide agit comme un épurateur naturel de l'eau.

La végétation joue un rôle de filtres en piégeant des matières en suspension et en absorbant les minéraux tels que les nitrates ou le phosphore.

Refuge pour les espèces

Les zones humides renferment un grand nombre d'habitats reconnus pour leur haute valeur écologique.

Ces espaces permettent aux oiseaux, amphibiens et poissons de se nourrir, d'hiverner, de se réfugier et de se reproduire. De nombreuses espèces ne peuvent survivre sans les zones humides. Celles-ci abritent plus de 30 % des plantes remarquables et menacées en France et de nombreux oiseaux migrateurs, batraciens, insectes.

Quelques espèces remarquables des zones humides : alose finte, butor étoilé, cistude d'Europe, courlis cendré, fritillaire pintade, glaréole à collier, grassette, héron crabier, linagrette gracile et loutre.



Credit photo : AEAP



Credit photo : AEAP



Credit photo : Jean-Louis Aubert

Zoom sur...

Le Delta du Rhône constitue la plus vaste zone humide méditerranéenne d'Europe de l'Ouest (145 000 ha) : il possède des milieux (steppes salées, lagunes, marais...) rarement rencontrés ailleurs sur une telle étendue, jouant ainsi un rôle de refuge pour de nombreuses espèces rares de plantes et d'animaux. On y observe plus de 122 000 oiseaux tout au long de l'année.

Un patrimoine menacé

Les zones humides, grandes et petites, assurent des fonctions importantes pour notre société et notre économie : protection et alimentation des ressources en eau, productions agricoles, loisirs, patrimoine paysager et écologique...



Credit photo : AEAP

Parce qu'elles occupent une position particulière entre terre et mer, terre et rivière, terre et eau..., parce qu'elles sont sources de qualité, parce qu'elles peuvent facilement stocker l'eau en excès et la restituer lorsqu'elle fait défaut, les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'aménagement durable du territoire et la gestion équilibrée des milieux aquatiques.

Ce patrimoine collectif, facteur et atout de développement local, doit être préservé et valorisé pour garantir l'avenir.

Partout en France, les zones humides sont en forte régression.

Cette régression générale, lente mais permanente, met en cause la pérennité du patrimoine écologique et de la ressource en eau.



Credit photo : AEAP

Les dangers qui guettent les zones humides sont liés à :

■ l'aménagement des cours d'eau :

les travaux de recalibrage, curage, extraction de granulats provoquent un approfondissement du lit du cours d'eau et un abaissement de la nappe d'accompagnement provoquant un assèchement des zones humides associées au cours d'eau.

■ l'endiguement de cours d'eau :

qui a un impact direct sur les zones humides en bordure de cours d'eau. Déconnectées de la rivière, elles ne sont plus alimentées en eau.

■ le drainage : longtemps mis en place pour « assainir » les terres agricoles, il provoque l'assèchement et la disparition

des zones humides.

■ **le remblai :** le développement de l'urbanisation a conduit au remblai de certaines zones humides en bord de cours d'eau et à leur disparition.

■ **la mise en eau :** la création d'un plan d'eau dans une zone humide entraîne sa disparition et une banalisation des espèces présentes.

■ **la plantation de peupliers :** elle entraîne un assèchement de la zone.

Cependant, sur le terrain, de nombreuses initiatives ont été prises pour les inventorier, assurer une gestion plus durable, faire connaître leur intérêt, afin d'enrayer ce processus de disparition progressive. La préservation des zones humides est qualifiée d'intérêt général.

Un plan national pour la protection des zones humides, lancé en février 2010.

Doté d'un budget global de 20 millions sur 3 ans, le plan se décline en 29 mesures dans le but de développer une agriculture durable dans les zones humides, de valoriser le rôle de ces zones en milieu urbanisé, d'améliorer leur connaissance et leur protection et de contribuer à leur valorisation au niveau international.

Exemples d'actions du plan :

- un appel à projets spécifique pour soutenir les collectivités dans l'acquisition, le maintien et la gestion de zones humides contribuant à la réduction du risque d'inondation.
- l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides prévue par le Grenelle de l'environnement grâce aux agences de l'eau et au Conservatoire du littoral.
- la création d'un parc national de zones humides.

à savoir...

La journée mondiale des zones humides :

Chaque année le 2 février, nous célébrons la journée mondiale des zones humides pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar, au bord de la mer Caspienne. C'est l'occasion de sensibiliser les citoyens à la richesse des zones humides et à la nécessité de préserver ces milieux.